



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 janvier 2003**

**MARCHE ASSAINISSEMENT PLUVIAL (LOT N° 4)**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 janvier 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Madame Laroche; Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.*

**Eau****MARCHE ASSAINISSEMENT PLUVIAL (LOT N° 4)**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

En raison de modifications dans la répartition des tâches entre la Ville et la CAN et de l'évolution des projets de travaux en matière de pluvial, il a été décidé de classer sans suite la précédente consultation, afin de revoir les seuils minimum et maximum du marché « assainissement » de la ville de Niort.

Le lot 4 de la précédente consultation par appel d'offres sur série de prix déjà soumis à approbation de l'assemblée sera donc réutilisé comme tel et il est proposé que la procédure soit intégralement relancée sur ce seul lot, avec les nouveaux seuils.

Les nouveaux seuils proposés sont les suivants :

- minima : 60.000,00 € HT
- maxima : 240.000,00 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la relance de la consultation par appel d'offres ouvert sur série de prix, avec les nouveaux seuils précités
- autoriser M le Maire à signer le marché et tout document relatif à cette affaire

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**

[Ordre du jour](#)